N° 4 – Délibération relative à la désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : modifie la délibération n° 2017-12

VU l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, créant de nouvelles obligations pour les collectivités ;

VU l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'aménagement du territoire ou en matière de transport, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus ;

VU la délibération n° 2017-12 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 17 février 2019 portant désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées ;

CONSIDERANT que les élus communautaires désignés pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées étaient les suivants :

Titulaires	Suppléants
Bernard SAULNIER	Philippe VALLOT
Jacques PAUL	Marie-Françoise BERTIN
Christophe PALUSSIERE	Valérie DALMASSO
Alain MONTIER	Véronique BOULANGER

CONSIDERANT, d'une part, que M. Bernard SAULNIER n'est plus élu communautaire ;

CONSIDERANT, d'autre part, que MME Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT n'est plus élu communautaire ni conseillère municipale, il y a lieu de les remplacer pour siéger au sein de cette commission intercommunale ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, afin de remplacer, dans la délibération n° 2017-12, M. Bernard SAULNIER et MME Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT:

Titulaire	Suppléant